

DOSSIER SUCCESSION

24 avenue du Général de Gaulle
33290 BLANQUEFORT

Bordeaux Métropole
Rocade sortie n°7

Tél : 05 56 35 05 83

Fax : 05 56 35 36 37

Mail : etudejaverzac@notaires.fr

Pour vous accompagner au mieux, je vous remercie de fournir lors du premier rendez-vous avec le notaire les pièces suivantes en votre possession :

➤ **Concernant la personne décédée :**

- Original de l'**acte de décès**.
- **Livret(s) de famille** de la personne décédée.
- Le **contrat de mariage, PACS, le cas échéant**.
- **Testament, donation entre époux (donation au dernier vivant)** s'il en existe (*sauf ceux signés à l'étude*)

➤ **Concernant le conjoint survivant et les héritiers / légataires :**

- **Pièce d'identité**.
- **Livret de famille** et contrat de mariage, PACS, le cas échéant.
- Relevé d'Identité Bancaire (**RIB**) signé.
- *Le cas échéant* : Jugement de **tutelle** / curatelle / habilitation familiale et **coordonnées** du tuteur / curateur.
- *Le cas échéant* : **Justificatif de handicap** pouvant donner lieu à un abattement fiscal spécifique.
- Indiquer le **domicile / téléphone / mail**

➤ **Actif :**

- **Tout justificatif de compte bancaire** au nom du défunt (et son conjoint).
- **Carte grise** des véhicules.
- Titre de propriété de **fonds de commerce, artisanal, libéral ou de parts sociales**.
- Copie des **donations** consentie par le défunt (*sauf ceux signés à l'étude*)
- Le cas échéant : Coordonnées de la **caisse de retraite / de la mutuelle**

S'il y a des biens immobiliers :

- **Titre de propriété** (*sauf ceux signés à l'étude*)
- **Estimation** du bien si vous la connaissez.
- Si le bien est en copropriété : coordonnées du **syndic**.
- Si le bien est loué : copie du bail, coordonnées du **locataire**.

➤ **Passif :**

- Tout justificatif des sommes dues par le défunt au titre des impôts, aide sociale (FNS, RMI, aide à domicile), prêt(s) en cours...

Afin de nous permettre de couvrir les premiers frais de règlement de la succession, un acompte minimum de 300 € sera demandé à l'ouverture du dossier.

Dès que le dossier sera complet, les projets d'actes vous seront adressés, assortis du montant précis des frais.

